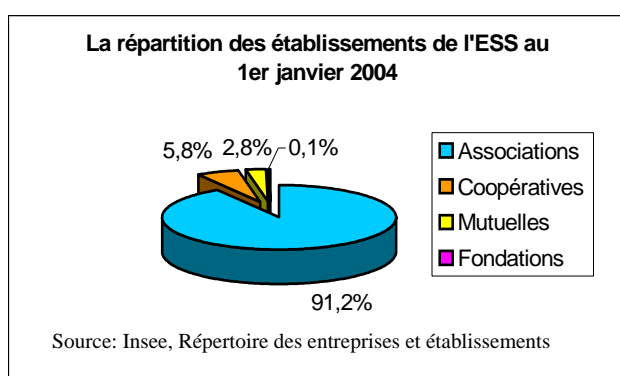


# L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN MARTINIQUE

Le législateur définit l'économie sociale et solidaire (ESS) comme représentant l'ensemble des coopératives, mutuelles et associations. A cet ensemble, il faut y adjoindre les fondations. Elle affiche donc une grande diversité en matière de statut juridique mais repose néanmoins sur des valeurs communes comme la libre adhésion, une forme de gouvernance démocratique ou la promotion de missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

## UNE CERTAINE HETEROGENEITE DES ETABLISSEMENTS DE L'ESS



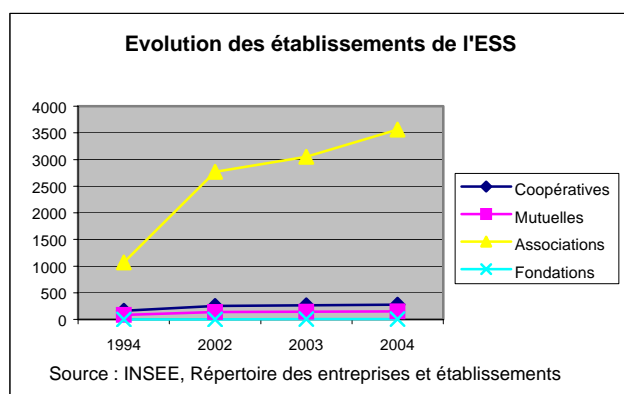
3564 associations, 275 coopératives, 152 mutuelles, 5 fondations sont inscrites dans le répertoire Sirène au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La Martinique comptabilise ainsi 3996 établissements de l'ESS, soit 10,7% des établissements de l'île. Cette part est supérieure à celle de la Guadeloupe à la même date (7,6%) mais n'atteint pas celle observée en moyenne nationale (11,7%).

Cette moindre représentation de l'économie sociale et solidaire en Martinique et plus généralement en outre-mer peut s'expliquer par des raisons sectorielles, spatiales et historiques. Sur le plan sectoriel, de nombreux établissements de l'économie sociale et solidaire relèvent des secteurs bancaires et financiers (crédits ou assurances mutualistes...). Or les secteurs financiers sont moins représentés outre-mer que dans certaines régions qui contiennent une très grande ville. Ces effets rejoignent des facteurs spatiaux et historiques : les unités relevant de l'économie sociale et solidaire se sont davantage développées dans des régions marquées par une tradition urbaine, ouvrière et syndicale. En métropole, l'Auvergne et les Pays de la Loire se placent en tête avec environ 15% des établissements dans l'ESS.

La Martinique devance toutefois la Corse qui est la région métropolitaine la moins bien dotée (8,6%).

## L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE EVOLUTION SPECTACULAIRE



Les structures associatives, mutualistes et d'insertion par l'économie, se sont multipliées, face à la montée du chômage qui a marqué la fin des années quatre-vingt.

En dix ans, les établissements de l'économie sociale et solidaire ont quadruplé sous la poussée des associations. Celles-ci ont en effet vu leur nombre plus que triplé.

Les mutuelles ont également contribué à cet accroissement mais dans une moindre mesure (+78%). Le monde associatif s'est développé ces dernières décennies sous l'effet de la décentralisation qui a renforcé le rôle des acteurs locaux. Les associations sont passées de 1070 unités en 1994 à 3564 unités en 2004.

Cet essor doit néanmoins être relativisé : seules celles qui ont des salariés ou sont soumises à des obligations fiscales, réglementaires ou déclaratives sont tenues de s'immatriculer. Le nombre total d'associations en activité est en conséquence sous-estimé.

## **LES ASSOCIATIONS : PRINCIPALE COMPOSANTE DE L'ESS**

Les associations de loi 1901 représentent 89% des établissements de l'ESS.

24% d'entre elles relèvent des sports, de la culture et des loisirs, soit 849 établissements. Les associations sportives en constituent la plus grande part avec 523 unités. Les salariés sont plus jeunes dans ces associations sportives et de loisirs avec une moyenne d'âge de 35,1 ans alors que la moyenne d'âge la plus proche est de 36,9 ans pour les associations éducatives. Les salariés ayant moins de 30 ans représentent 40% de l'effectif des associations de sport, culture, loisir. Cependant, bien que ces activités du sport et des loisirs totalisent plus d'établissements que les autres, elles n'emploient que 13% des effectifs du secteur associatif.

### **UNE MOSAÏQUE D'OBJET SOCIAL**

Le secteur social arrive en tête en termes d'emplois, représentant : 38% des effectifs du secteur associatif. 223 associations exercent dans le secteur soit 7,13% des associations martiniquaises de l'économie sociale et solidaire. Ce sont en majorité des centres communaux d'action sociale.

Le secteur éducatif compte 330 établissements et représente 8,2% des associations de l'économie sociale et solidaire. Ces associations sont diverses : organismes de formation continue, cours de soutien aux scolaires.

Moins nombreuses sont les associations relevant de l'accueil, l'hébergement ou la restauration (25 établissements) dont des VVF (village vacances familles), des foyers de jeunes travailleurs, comité de gestion des œuvres sociales.

### **LES COOPERATIVES DE CREDITS :**

Elles constituent 46% du parc coopératif pour 80% des salariés de l'ensemble des coopératives

En 2004, 275 coopératives sont dénombrées en Martinique, elles emploient 1740 salariés.

Les coopératives de crédit parmi lesquelles on compte les Caisses de Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole concentrent près de 8 salariés sur 10. Parmi les 83 coopératives agricoles, 39 sont des CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole en commun) ou des GAEC (Groupements Agricole d'Exploitation) qui par nature emploient très peu. D'ailleurs, en Martinique, les 39 SICA et GAEC n'emploient aucun salarié. Bien que les coopératives agricoles représentent 30% du parc coopératif, elles n'emploient que 18% des salariés de l'ensemble des coopératives.

### **LES MUTUELLES :**

Près de 9 mutuelles sur dix sont régies par le code de la mutualité.

Les associations et coopératives représentent en Martinique 93% des salariés et 96% des établissements de l'ESS. Les mutuelles, troisième composante de l'ESS, constituent le pourcentage restant des salariés et établissements.

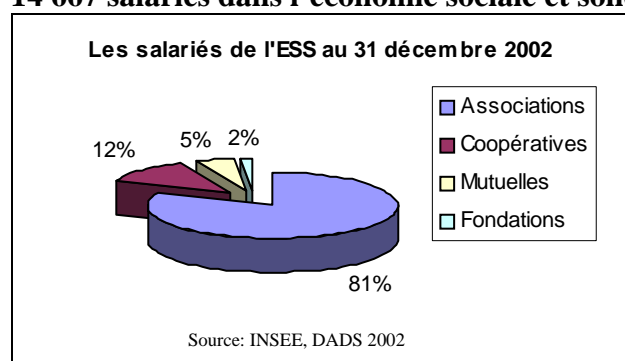
Ces mutuelles ont connu une progression de 79 % en dix ans, passant ainsi de 74 à 130 établissements entre 1994 et 2004. Leur champ est assez large et ces structures peuvent aussi bien être des « complémentaires maladie » ou centres optiques que des cabinets dentaires : Elles emploient environ 400 salariés. Leurs effectifs sont toutefois proportionnellement moins importants que ceux des mutuelles régies par le code des assurances.

Ces dernières emploient en effet 190 salariés, malgré la faible représentation d'établissements sur le territoire (10). Ce constat s'explique par l'implantation de grands établissements tels Groupama, La Mondiale dont les sièges sociaux sont localisés en France métropolitaine.

## LE POIDS DE L'ESS EN TERME D'EMPLOI

En Martinique, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) emploie environ 14 500 personnes, soit 17% des salariés régionaux. Les associations sont de loin les premiers employeurs, avec plus de 80% de l'ESS. Elles assurent essentiellement des services diversifiés et notamment en matière sociale, éducative, sportive et culturelle. Recouvrant principalement des activités tertiaires, l'ESS emploie une majorité de femmes. Relativement qualifiés, les salariés de l'ESS bénéficient de rémunérations supérieures à la moyenne.

### 14 667 salariés dans l'économie sociale et solidaire



En Martinique, l'effectif salarié de l'ESS s'élève à 14 667 personnes au 31 décembre 2002 et représente environ 17% du total des effectifs salariés.

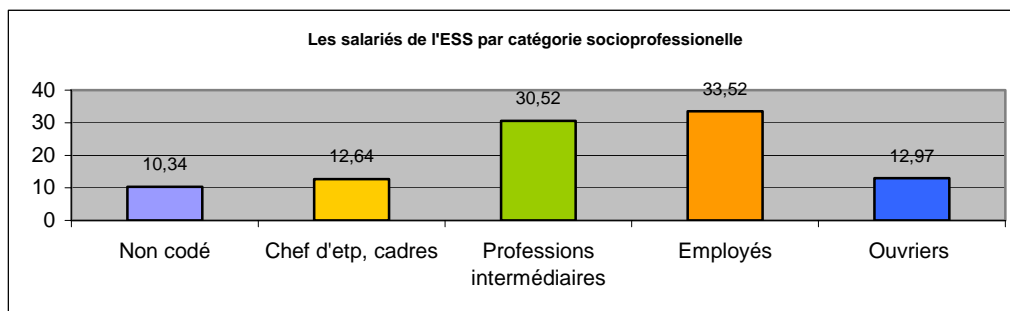
Les salariés de l'ESS sont jeunes : un tiers d'entre eux ont entre 25 et 34 ans.

Les associations 1901 représentent la famille de l'ESS la plus importante en termes d'emplois : 11 939 salariés.

Le secteur social et éducatif représente 43,6% de l'emploi salarié, pour la plupart en équivalent temps plein. Seul un cinquième des salariés de l'ESS travaille à temps partiel. A titre comparatif, 2 salariés de l'ESS sur cinq en Auvergne et Pays de la Loire travaillent à temps partiel.

### Une qualification supérieure...

Même si les postes d'employés sont prépondérants (33,52%), l'ESS se caractérise par une main d'œuvre plutôt qualifiée, les chefs d'entreprise, les cadres et les professions intermédiaires représentant 43% des salariés. Les activités de l'ESS nécessitent relativement peu de main-d'œuvre ouvrière. Les professions intermédiaires, composées principalement de personnel enseignant ou soignant comme de spécialistes de l'intervention socio-éducative, sont par conséquent plus sollicitées.



Source: INSEE, DADS 2002

### Un salariat fortement féminisé

Parmi les 14667 salariés de l'ESS, 63% sont des femmes. Cette féminisation est encore plus perceptible dans les mutuelles où trois salariés sur quatre sont des femmes. La surreprésentation des associations dans le secteur contribue aussi à une telle féminisation : 52% des femmes travaillant dans le secteur de l'ESS oeuvrent dans le milieu associatif. On les retrouve plus particulièrement dans les domaines de l'éducation et du social, activités traditionnellement féminisées.

### Les salaires

Le salaire annuel net moyen des salariés à temps complet de l'ESS s'élève à 17 818 euros. Cependant, ce salaire est fortement lié à la catégorie socioprofessionnelle, au temps de travail (temps complet ou partiel) et dans une moindre mesure, du sexe et du secteur d'activité. Il atteint 23 732 euros dans les coopératives. Cela s'explique par la prédominance dans le secteur des banques des coopératives. En revanche, les fondations présentent les salaires les plus bas (15 828 euros).

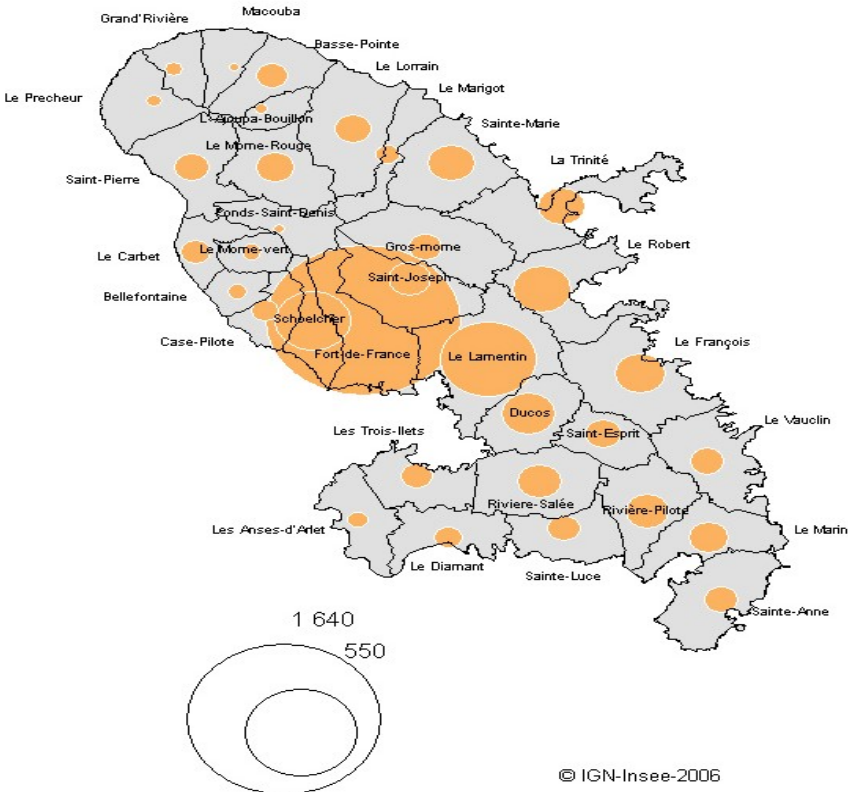
Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les hommes ont des salaires plus élevés que les femmes (19 121 euros contre 17 033 euros). On constate néanmoins que les employées et les ouvrières se démarquent.

### LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ESS

Les établissements relevant de l'ESS sont implantés principalement (58,5%) dans la zone Centre agglomération. La concentration géographique est particulièrement forte à Fort-de-France : on y dénombre 1340 établissements. L'offre associative y est par ailleurs prédominante : Elle représente 92,6% de ces établissements.

Cependant, la corrélation observée entre le nombre d'établissements et le nombre d'habitants existant à Fort de France ne se reproduit pas systématiquement dans les autres communes. Par exemple, la densité des entités de l'ESS au sein de petites communes, telles que Bellefontaine ou Morne Vert, est supérieure à la celle de communes dites moyennes comme le François et Sainte Marie.

### Concentration géographique des établissements au 1<sup>er</sup> trimestre 2004



Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements

(1)

## LE CHAMP DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Les coopératives** : les coopératives sont des groupements de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs.

Elles sont gérées par leurs propres membres, à leurs risques et sur la base de l'égalité des droits et obligations entre chaque sociétaire.

**Les mutuelles** : les mutuelles regroupent des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres.

**Les associations** : La loi 1901 définit l'association comme "la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices". Les associations représentent la majorité des établissements de l'économie sociale et solidaire.

**Les fondations** : Anciennement, les marges de l'ESS regroupaient des acteurs relativement hétérogènes tant par leur forme juridique que par leur activité principale exercée. Désormais on y retrouve essentiellement des fondations.

### Précision :

**Les professions intermédiaires** comprennent les instituteurs, les infirmiers, les spécialistes de la rééducation, de l'appareillage médical, les éducateurs, les animateurs socioculturels et de loisirs, les contrôleurs de la poste, les représentants, les chefs de petite surface de vente, les agents de maîtrise et techniciens, les assistants techniques, les photographes, les grades des services techniques de la banque, les rédacteurs d'assurances et les maîtres d'hôtels.

### NOMENCLATURE DE L'ESS

#### Coopératives

Coopérative agricole  
Coopérative de crédit  
Coopérative de production  
Autres

#### Mutuelles

Mutuelles régies par le code des assurances  
Mutuelles régies par le code de la mutualité

#### Associations

Education  
Social  
Santé  
Sport culture loisir  
Accueil hébergement restauration  
Services aux entreprises  
Associations de personnes  
Autres

#### Fondations